

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le mercredi 09 avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 03 avril 2008, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

Présents : Y. ARCHAMBAUD, P. BARTHOU, S. BLANCHARD, H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, S. GENAUDEAU, P. GENEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINÉ et S. LAVILLE.

Secrétaire de séance : Steve BLANCHARD

Le procès-verbal de la réunion du 02 avril 2008 est adopté à l'unanimité.

Monsieur LAUVERGNAT, Receveur municipal, commente la situation financière de la commune.

VOTE DES 4 TAXES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'une augmentation de 3 % des 4 taxes, soit :

- taxe d'habitation	5,18 %
- taxe foncière (bâti)	10,64 %
- taxe foncière (non bâti)	35,87 %
- taxe professionnelle	6,84 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Le budget est adopté à l'unanimité comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement	120 557 €
- Dépenses et recettes d'investissement	64 310 €

VOTE DES SUBVENTIONS 2008

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2007 :

- ACCA St-Seurin de Palenne	48 €
- Amicale des pompiers	16 €
- Anciens combattants saintais	16 €
- Aux couleurs du feu	15 €
- APOGÉ (Tour du canton)	50 €
- Centre social de Pons	215 €
- Club du 3 ^e âge de Montils	31 €
- Comité contre le cancer	24 €
- Comité des fêtes	400 €
- Donneurs de sang	23 €
- GEDAR	50 €

- Pêcheurs de la Seugne	48 €
- Prévention routière	15 €
- Secours catholique	15 €
TOTAL	966 €

STATIONNEMENT

Une rencontre amiable est préconisée entre les élus, les locataires et les usagers du parking de la mairie.

PLACE DE L'ÉGLISE

Après avoir constaté de nouveaux dégâts sur les vitraux de l'église, il est décidé, à l'unanimité, d'interdire les jeux de ballon sur la place de l'église. Cette décision fera l'objet d'un arrêté du Maire.

POMPE

Afin de limiter aux personnes autorisées l'utilisation de la pompe, un cadenas a été posé. Les habitants et agriculteurs exploitant des terres sur la commune peuvent se voir délivrer une clef sur demande.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide que le remplacement de chaque clef perdue ou détériorée donnera lieu au remboursement de la clef et du porte-clef selon facture (à titre indicatif, le coût actuel est de 7 €).

HEURES COMPLÉMENTAIRES POUR ÉLECTIONS

Dans le cadre des consultations électorales, la secrétaire de Mairie doit assurer des travaux supplémentaires, notamment en soirée et les samedis et dimanches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la rémunération des heures complémentaires pour élections selon le taux déterminé par l'indice majoré + NBI et le barème de traitement en vigueur lors des consultations électorales, à compter du 1^{er} mars 2008, pour la secrétaire de mairie.

HEURES COMPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire précise que le renouvellement du conseil municipal occasionne du travail supplémentaire à la secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que, en cas de surcroît de travail, à compter du 1^{er} avril 2008, le personnel de la commune est autorisé à effectuer des heures complémentaires rémunérées selon taux et législation en vigueur .

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Cette commission est présidée par le Maire ou l'adjoint délégué, et est constituée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Il convient de proposer 24 noms à la Direction des Services Fiscaux qui choisira les commissaires. A l'unanimité, le conseil propose :

Commissaires titulaires de St-Seurin-de-Palenne :

Mme Véronique FRÉDÉRIC, 1^{ère} adjointe
Mr Pierrick GENEAU, 2^{ème} adjoint
Mr Guy CHAGNON, Président de l'Association Foncière
Mr Claude GOUIN
Mr Jean-Claude GAILLARD
Mr Patrick BARTHOU
Mr Jean-Paul GAUTIER
Mr Fabrice MOREAU
Mr Rémi NOUVEAU
Mr André DUBREUIL

Commissaires titulaires hors St-Seurin-de-Palenne :

Mr Guy CONSTANT : Montignac 17800 BOUGNEAU
Mr Cyril BAURION : Montignac 17800 BOUGNEAU

Commissaires suppléants de St-Seurin-de-Palenne :

Mr Gaby DROUET
Mr Dominique LAURAINÉ
Mr Claude RIGAL
Mme Jeanne BOURASSEAU
Mr Pierre GAUROIS
Mr Daniel BODIN
Mr Freddy GOUREL
Mr Bernard GUILLET
Mme Monique MALITE
Mr Hervé BOISSON

Commissaires suppléants hors St-Seurin-de-Palenne :

Mr Olivier LAIDET : Lijardières 17800 ST LEGER
Mr Dominique ROY : Réjollès 17800 BIRON

LOCATION D'UNE COMPOSITION FLORALE

Afin d'agrémenter le bureau d'accueil des administrés, l'équipe municipale précédente avait signé un contrat de location de composition florale et de décoration.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire ce contrat de location et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Elagage : les travaux devraient être exécutés la semaine prochaine.

Logement communal : un problème de douche est survenu chez un des locataires.

Cimetière : fuite au niveau du robinet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures quinze minutes.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

C. GOUIN

B. GUILLET

M. LAURINE

S. LAVILLE